

CREATING HOPE IN CONFLICT: A HUMANITARIAN GRAND CHALLENGE

DEMANDES DE PROPOSITIONS

29 juin 2023



SYNTHÈSE

À l'heure actuelle, plus de 339 millions de personnes requièrent une assistance humanitaire alors que les ressources disponibles pour répondre à ces besoins stagnent.¹ Des millions de personnes qui sont parmi les plus vulnérables dans les zones de conflit n'ont pas, à l'heure actuelle, accès à ces services d'aide humanitaire traditionnels. Alors que la durée et la complexité des conflits armés augmentent, il devient de plus en plus difficile d'atteindre les personnes touchées dans les zones dangereuses avec une aide humanitaire pour sauver et améliorer des vies.

Depuis 2018, l'Agence américaine pour le développement International, le Ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, Affaires mondiales Canada, et Grands Défis Canada se sont engagés avec *Créer l'espoir dans les zones en conflit : un Grand Défi humanitaire (CHIC)*. Le Partenariat s'est réuni pour financer et soutenir et promouvoir les solutions visant à améliorer l'aide humanitaire aux personnes touchées par les conflits. Le programme soutient des solutions visant à mieux répondre aux besoins des communautés touchées par le conflit et des solutions susceptibles d'influencer des changements transformateurs au niveau des systèmes du secteur humanitaire.

Dans le cadre de cette demande de propositions, nous attribuerons **250 000 \$ CA** à chacun des 20 projets de démarrage, ainsi qu'un soutien à l'accélération, sur une période maximale de vingt-quatre (24) mois à compter d'avril 2024.

Nous recherchons, plus précisément, des innovations destinées aux communautés touchées par le conflit qui relèvent des défis ou cherchent à améliorer la prestation de services dans les domaines prioritaires suivants :

- Accès à l'énergie
- Accès aux informations vitales
- Accès aux fournitures médicales et services de santé

Les candidatures doivent démontrer une contribution significative des communautés affectées qu'elles cherchent à servir, et la préférence sera donnée aux solutions appartenant au.x acteur.s humanitaires locaux.ales issu.e.s des communautés touchées par le conflit qu'ils et elles visent à servir.

Les équipes retenues incluront des personnes qui comprennent le contexte unique des situations de crises générées par les conflits ainsi que des personnes qui peuvent démontrer une capacité de développer, mettre à l'épreuve, affiner, déployer à l'échelle leur innovation et créer un impact transformateur pour les personnes affectées par des conflits.

À l'expiration du financement de démarrage, il est possible que le.s innovateur.rice.s qui auront démontré la faisabilité de leur idée, développé un plan de déploiement à l'échelle et de durabilité et sécurisé l'engagement de parties prenantes et de partenaires-clés soient invités à poser leur candidature à l'octroi d'un financement dans le cadre du programme de Déploiement à l'échelle.

¹Aperçu humanitaire mondial 2023 <https://reliefweb.int/report/world/global-humanitarian-overview-2023-enaesfr>

DATE LIMITE DE DÉPÔT DE CANDIDATURE : 22 août 2023 à 14h00 HE.

Les demandes d'inscription, pour ouvrir un compte, reçus après cette date/heure ne seront pas traitées. Si vous avez un compte Fluxx existant, il n'est pas nécessaire de vous réinscrire.

Pour présenter une demande de financement, les candidats DOIVENT utiliser le formulaire de dépôt de candidature en ligne fourni, qui n'est accessible QUE sur le portail Fluxx de Grands Défis Canada <<https://qcc.fluxx.io>>. Les utilisateurs existants doivent se connecter à leur compte et les nouveaux utilisateurs doivent créer un compte sur le portail principal de dépôt de candidature sur Fluxx. (Voir la section 4.2 *Instructions pour le portail de dépôt de candidature.*)

Pour une aide technique au sujet de l'inscription ou du dépôt de candidature en ligne, contactez l'équipe de soutien technique Fluxx de Grands Défis Canada sur : <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/fluxxsupport/>

Pour les questions liées à cette demande de candidature qui ne sont pas traitées dans les FAQ, contactez info@humanitariangrandchallenge.org

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	1
1. INTRODUCTION	5
1.1 Introduction	5
2. APPROCHE	6
2.1 Le grand défi	6
2.2 Domaines d'intérêt	7
2.3 Définition de l'innovation	10
2.4 Personnes touchées par un conflit	10
2.5 Financement disponible	12
2.6 Accent sur les résultats	12
2.7 Rôle du secteur privé	13
2.8 Déploiement à l'échelle et durabilité	14
2.9 Ce que nous ne financerons pas	14
3. ACTIVITÉS ET LIVRABLES	15
4. RÈGLES ET LIGNES DIRECTRICES	16
4.1 Critères d'admissibilité	16
4.2 Instructions sur le dépôt de candidatures	17
4.3 Date limite pour le dépôt de candidatures	19
4.4 Processus d'examen	20
4.5 Critères d'évaluation	21
4.6 Modalités financières et frais admissibles	22
4.7 Modalités de paiement	23
4.8 Audit	23
4.9 Coûts de candidature	23
5. POLITIQUES ET MODALITES GENERALES	24
5.1 Soumission de documents et Avis de confidentialité	24
5.2 Garantie	25
5.3 Propriété intellectuelle et Stratégie d'impact basée sur le partage et l'accès	26
5.4 Politique sur l'éthique et l'intégrité de la recherche	27
5.5 Engagement envers la durabilité environnementale, l'égalité des genres et les droits humains	28

5.6	Droits de Grands Défis Canada	29
5.7	Loi applicable	30
5.8	Gestion des risques, sécurité, anti-terrorisme, lutte contre la corruption et les pots-de-vin	30
ANNEXE A : COMMUNICATION DES RÉSULTATS		32

1. INTRODUCTION

1.1 INTRODUCTION

Au cours de la dernière décennie, des crises convergentes de diverses formes - résultant de conflits, de catastrophes naturelles, du changement climatique, de chocs économiques et de troubles sociopolitiques - ont augmenté le nombre de personnes ayant des besoins humanitaires non satisfaits. Cette année, plus de 339 millions de personnes requièrent des services d'aide humanitaire². Malgré l'augmentation des besoins non satisfaits, les difficultés persistantes d'acheminement de l'aide humanitaire limitent la capacité de l'infrastructure humanitaire mondiale d'évoluer au rythme des réalités sur le terrain.

Les agences d'aide internationales sont confrontées à des défis dans la fourniture de l'aide dans des contextes conflictuels, notamment l'accès refusé, les infrastructures endommagées, l'ingérence politique, le détournement de l'aide, la corruption, les défis liés à la pertinence socioculturelle des services, la mauvaise coordination et les menaces de violence. Les intervenant·e·s locaux·ales sont souvent mieux placé·e·s pour atteindre les personnes touchées dans des contextes incertains, mais manquent de fonds et de ressources.

Alors que l'ampleur des urgences humanitaires continue de croître à un rythme qui dépasse la capacité d'un·e seul·e partenaire ou secteur à y répondre, et que d'importants déficits de financement humanitaire empêchent le·s acteur·s humanitaires internationaux de répondre efficacement aux besoins croissants, de nouvelles façons de penser et de travailler ensemble sont impératives.³ Les agences d'aide, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et du secteur privé doivent innover pour améliorer l'efficacité et l'efficacé du secteur humanitaire, pour transférer le pouvoir vers le·s acteur·s locaux·ales et pour remodeler le système dans son ensemble afin de combler les lacunes dans la manière dont l'aide est fournie et dont les efforts de réponse sont mis en œuvre.

Créer l'espoir dans les zones en conflit : un Grand Défi humanitaire (CHIC), un partenariat entre l'Agence américaine pour le développement International, le Ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, le Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, Affaires mondiales Canada, et Grands Défis Canada, cherche à identifier, financer, soutenir et mettre à l'échelle des innovations qui atténuent les souffrances et améliorent la vie des personnes touchées par des conflits.

²Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2023 <https://reliefweb.int/report/world/global-humanitarian-overview-2023-enaresfr>

³ Rapport SOHS 2022 de l'ALNAP <https://sohs.alnap.org/sites/alnap/files/content/attachments/2022-10-02/alnap-2022-sohs-report.pdf>

2. APPROCHE

2.1 LE GRAND DEFI

Nous sommes à la recherche d'**innovations dont l'objectif est de sauver ou d'améliorer des vies** afin d'aider les personnes les plus vulnérables et les plus difficiles à joindre touchées par des crises humanitaires causées par des conflits. Les innovations proposées doivent être pertinentes pour l'un des trois domaines d'intervention : 1) l'accès à l'énergie, 2) l'accès aux informations vitales ou 3) l'accès aux fournitures médicales et aux services de santé. Nous sommes particulièrement intéressé-e-s par les solutions répondant aux principaux défis dans les domaines prioritaires décrits à la section 2.2.

Nous accordons une attention particulière au financement des innovations locales. Les personnes qui vivent dans des zones de conflit et celles qui ont été directement touchées par un conflit sont les mieux placées pour relever leurs propres défis humanitaires majeurs. En raison de leurs connaissances contextuelles et de leurs liens avec les communautés touchées, les intervenant-e-s locaux.ales sont également bien placé-e-s pour atteindre les personnes touchées dans des contextes incertains, mais manquent de fonds, de ressources ou de capacités pour apporter une aide dans des lieux difficiles d'accès.

Les demandes émanant de personnes n'appartenant pas à une communauté concernée doivent démontrer comment leur solution sera informée, co-conçue et mise en œuvre en partenariat avec les communautés affectées par le conflit et/ou le.s intervenant-e-s locaux.ales. Notre ordre de préférence en ce qui concerne les liens locaux des candidat-e-s avec les communautés touchées est le suivant :

1. Appartenant à la communauté touchée – une organisation dont les équipes de direction et de gouvernance sont composées principalement d'individus qui s'identifient comme faisant partie de la communauté affectée par le conflit qu'ils atteignent et basée dans ou autour de la zone affectée par le conflit.
2. Direction de la communauté affectée - au moins une personne occupant un poste de direction est issue d'une communauté affectée par la crise humanitaire. Cela peut également inclure des personnes faisant partie de la diaspora.
3. Partenariat avec les communautés touchées – l'organisation a conclu un accord de partenariat actif avec une ou plusieurs organisations communautaires locales basées dans un lieu touché par un conflit.

En réponse au sous-investissement historique dans les innovations dirigées par des femmes,⁴ nous cherchons également à privilégier les équipes dont la cheffe de projet et/ou d'organisation s'identifie comme une femme.

⁴Grand défi humanitaire (2021) [Obstacles politiques et sociaux à la mise à l'échelle de l'innovation humanitaire](#)

2.2 DOMAINES D'INTERET

Depuis 2018, CHIC finance des solutions de démarrage innovantes axées sur la satisfaction des besoins les plus pressants des personnes touchées par les conflits dans les trois domaines suivants :

(1) l'accès à l'énergie ; (2) l'accès aux informations vitales ; et (3) l'accès aux fournitures médicales et aux services de santé. Cette demande de propositions sollicite de nouvelles demandes de démarrage dans ces mêmes domaines d'intérêt.

Pour améliorer l'accès à l'énergie; aux informations vitales ; ou aux fournitures médicales et aux services de santé pour les communautés touchées, les innovations doivent :

- Relever l'un des principaux obstacles ou défis à la prestation de services identifiés à la section 2.2.
- Impliquer la contribution des personnes affectées par la crise humanitaire.
- Démontrer le potentiel de générer un impact mesurable et transformateur sur la vie des communautés touchées par le conflit.
- Démontrer le potentiel d'impliquer le.s acteur.s de l'écosystème humanitaire dans de nouvelles méthodes de travail et d'influencer des changements systémiques plus larges ou des changements⁵ des efforts de réponse humanitaire.⁶

Une évaluation récente de ce programme a confirmé que les domaines thématiques du CHIC sont pertinents pour les communautés, le.s innovateur.rice.s et le.s acteur.s politiques touchés par le conflit. Des recherches de suivi ultérieures ont été entreprises pour valider davantage et identifier les obstacles ou défis spécifiques dans chacun des trois domaines d'intervention. Ce qui suit décrit les types d'obstacles que nous cherchons à surmonter et les types de solutions qui nous intéressent :

Accès à l'énergie

Des innovations qui permettent un accès équitable et abordable à des solutions intelligentes face au climat et/ou à des produits ou services d'énergie renouvelable pour les populations les plus vulnérables touchées par les conflits.

- L'énergie du secteur public est inaccessible et les solutions d'énergie renouvelable du secteur privé peuvent être inabordables pour les personnes les plus vulnérables dans les situations de conflit.

⁵ Nous définissons un changement systémique comme une modification des modèles de base par lesquels l'aide humanitaire est fournie, cette modification ayant un impact sur les relations et la dynamique du pouvoir ainsi que sur les valeurs et les normes profondément ancrées. Par exemple, développer un nouveau processus, produit ou approche qui encourage un changement structurel vers la fabrication locale de matériels de secours au lieu d'importer des matériels prêts à l'emploi, éloignant ainsi la production des chaînes d'approvisionnement humanitaires traditionnelles et autonomisant les marchés et les populations locales.

⁶ Ce potentiel peut ne pas être pleinement réalisé pendant la durée de vie de la subvention de démarrage, mais vous devez être en mesure de démontrer l'appétit pour votre innovation parmi les parties prenantes concernées de l'écosystème.

- Sans modèles commerciaux durables, les nouveaux systèmes énergétiques souffrent d'un manque d'entretien adéquat et tombent en ruine. Cela crée une prestation de services inefficace.
- De nouvelles solutions qui se concentrent sur des aspects tels que la prestation de services équitable, des modèles de revenus durables et/ou des modèles de subventions améliorés sont nécessaires pour mieux répondre aux besoins énergétiques des populations les plus vulnérables.

Informations vitales

Des innovations qui améliorent la fiabilité et la sécurité des informations critiques ou vitales et/ou améliorent la communication bilatérale.

- L'accès à des informations critiques ou « vitales » fiables et transmises en toute sécurité est un défi courant dans les situations de conflit.
- Une communication bilatérale appropriée entre les communautés affectées et les intervenant·e·s humanitaires est souvent difficile à mettre en place, ce qui peut entraîner de la méfiance et de la frustration par rapport à la réponse générale.
- Des solutions sont nécessaires pour permettre un accès plus rapide/fiable aux informations critiques, tout en garantissant la mise en place de mesures adéquates de sécurité et de confidentialité des données pour protéger les plus vulnérables.
- Des solutions qui prennent mieux en compte les voix, les opinions et les commentaires des communautés affectées à toutes les étapes des efforts de réponse humanitaire.
- Bien que nous soyons intéressé·e·s par les solutions qui intègrent l'utilisation de l'intelligence artificielle et/ou de l'apprentissage automatique, nous sommes particulièrement intéressé·e·s par les solutions qui démontrent une prise en compte et une application suffisantes des principes de « ne pas nuire » dans l'utilisation de ces technologies.⁷

Fournitures médicales et services de santé

Des innovations qui répondent aux obstacles liés à une infrastructure de soins de santé inadéquate, aux compétences des travailleur·euse·s de la santé et aux limites de la surveillance et de la réponse aux maladies existantes.

- Les établissements de soins de santé manquent de ressources, sont vulnérables aux attaques et ont un accès limité aux technologies de gestion des soins de santé. Les technologies d'assistance qui soutiennent les personnes en situation de handicap ne sont pas disponibles.
- Les travailleur·euse·s du secteur de la santé – formel·le·s et informel·le·s – peuvent avoir besoin d'un soutien au renforcement des capacités pour faire face aux maladies et blessures nouvelles et différentes qui surviennent dans des contextes humanitaires.

⁷ Exploiter le potentiel de l'intelligence artificielle pour l'action humanitaire opportunités et risques : <https://international-review.icrc.org/articles/harnessing-the-potential-of-artificial-intelligence-for-humanitarian-action-919>

- De nouvelles solutions sont nécessaires pour remédier aux limites de la surveillance et de la réponse aux maladies transmissibles et non transmissibles (y compris les problèmes de santé mentale) dans les cadres de conflit.
- Nous sommes particulièrement intéressé par les solutions en matière de santé qui tiennent compte des intersections du changement climatique et de la santé (par exemple, l'utilisation d'énergies renouvelables, la réduction/l'élimination sécuritaire des déchets médicaux).

Thèmes transversaux

Solutions systémiques

Dans les trois domaines d'intervention, nous favoriserons les innovations qui, en plus d'avoir un impact sur la vie des communautés concernées, peuvent entraîner des changements systémiques plus importants dans la manière dont l'aide humanitaire est délivrée.

Les problèmes que les innovations humanitaires cherchent à résoudre sont complexes, multidimensionnels et peuvent aller bien au-delà de la conception technique d'une solution. Pour ce faire, CHIC encourage les innovateur·rice·s à s'intégrer au sein du système des acteurs humanitaires, des communautés concernées, des autorités locales et d'autres parties prenantes clés. Bien qu'aucune innovation ne puisse à elle seule changer le système, penser et travailler consciemment dans une optique systémique peut faire de chaque innovation une force de changement.

Nous définissons un changement systémique comme une modification des modèles de base par lesquels l'aide humanitaire est fournie, cette modification ayant un impact sur les relations et la dynamique du pouvoir ainsi que sur les valeurs et les normes profondément ancrées. Par exemple, développer un nouveau processus, produit ou approche qui encourage un changement structurel vers la fabrication locale de matériels de secours au lieu d'importer des matériels prêts à l'emploi, éloignant ainsi la production des chaînes d'approvisionnement humanitaires traditionnelles et autonomisant les marchés et les populations locales. Une telle modification nécessite souvent une série d'innovations complémentaires en matière de produits ou de procédés pour être pleinement réalisée.

Localisation et dynamiques de pouvoir

L'écosystème de l'innovation humanitaire reflète le système humanitaire lui-même : il est très inégal. Le pouvoir et le financement sont toujours concentrés dans le nord, et les innovateur·rice·s du sud sont confronté·e·s à de plus grands obstacles pour accéder au capital investissement et développer une innovation. En réponse à cela, nous prioriserons le financement d'innovations plus locales qui sont les plus proches des personnes touchées par les conflits et qui peuvent démontrer les avantages de moyens plus localisés de répondre aux crises humanitaires.

Nous encourageons également les innovations qui peuvent intégrer les thèmes transversaux suivants (décrits plus en détail à la section 5.5) :

- Égalité des genres
- Résilience climatique
- Autonomisation et cohésion de la communauté

Nous encourageons également les propositions qui démontrent une pertinence potentielle ou identifient des opportunités potentielles de collaboration avec le secteur privé.

Selon la qualité de la proposition reçue, le Grand Défi humanitaire se réserve le droit de limiter les domaines d'intérêt à un ou quelques-uns des domaines d'intérêt cités ci-dessus. Nous serons ravis d'examiner les propositions qui traitent de plus d'un domaine.

2.3 DEFINITION DE L'INNOVATION

Nous définissons le terme innovation comme suit : idées audacieuses susceptibles de transformer fondamentalement la façon dont les solutions qui sauvent et améliorent des vies atteignent et aident les personnes les plus vulnérables touchées par les conflits. L'innovation consiste à aborder un problème d'une manière fondamentalement nouvelle et qui se distingue des façons qui caractérisent les efforts existants.

Notre définition de l'innovation comprend la mise à l'essai d'idées existantes dans de nouveaux contextes. Une initiative qui fonctionne dans un contexte stable mais qui n'a jamais été mise à l'essai dans un contexte conflictuel pourrait être considérée pour un financement. Dans ce cas, la solution doit faire la preuve de la compréhension manifeste des situations de conflit et être susceptible de remédier à un obstacle précis et existant qui limite l'aide humanitaire dans les zones de conflit tout en maintenant les principes humanitaires.

Innovation intégrée

Les projets doivent être basés sur l'approche de l'Innovation intégrée[®], définie comme étant l'application coordonnée de l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale à l'élaboration de solutions à des défis complexes. Cette approche ne néglige pas les avantages propres à chacune de ces formes d'innovation, mais insiste plutôt sur les puissantes synergies qui peuvent être dégagées en jumelant systématiquement les trois formes. Pour obtenir de plus amples renseignements, merci de visiter : <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/occasions-de-financement/innovation-integree/> .

2.4 PERSONNES TOUCHÉES PAR UN CONFLIT

Le Grand défi humanitaire est axé sur l'aide aux personnes les plus difficiles à atteindre en raison des urgences humanitaires générées par les conflits. Notre ordre de préférence en termes de populations pertinentes est le suivant :

1. Personnes en zones de conflit
2. Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays
3. Réfugiés⁸

Nous sommes intéressé-e-s par les innovations qui conviennent à la fois aux cadres du camp, rural et urbain.

Nous encourageons les initiatives qui se focalisent sur les besoins des femmes et des filles, et les catégories de la population marginalisée à cause de leur genre, sexe, orientation sexuelle, religion, âge, revenu, ainsi que les personnes en situation de handicap, les minorités et les populations apatrides.

Les pays que nous considérons comme étant des zones de conflit difficiles d'accès comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- République centrafricaine
- Éthiopie (région du Tigré)
- Iraq
- Libye
- Mali
- Mozambique (Cabo Delgado et Nampula)
- Nigéria (régions du nord)
- Somalie
- Soudan
- Sud Soudan
- Syrie
- République démocratique du Congo (région du Kivu)
- Yémen

CHIC s'engage à soutenir des solutions visant à atténuer ou à inverser les effets délétères du changement climatique sur les populations vulnérables touchées par les conflits et à reconnaître les effets que le changement climatique peut avoir sur la dynamique des conflits et les déplacements massifs. Nous encourageons les solutions qui soutiennent les communautés touchées par les conflits qui sont également affectées par le changement climatique.

Remarque : En raison de la législation actuelle du gouvernement du Canada, nous ne pouvons pas actuellement envisager de solutions mises en œuvre en Afghanistan. Pour obtenir de plus amples renseignements, merci de consulter :

<https://www.canada.ca/en/public-safety-canada/news/2023/03/bill-c-41-an-act-to-amend-the-criminal-code-and-to-make-consequential-amendments-to-other-acts.html>

⁸Cela peut également inclure, par extension, un soutien aux communautés d'accueil vulnérables.

2.5 FINANCEMENT DISPONIBLE

Financement de démarrage

Le financement de démarrage a pour objectif de mettre à l'épreuve de nouvelles idées et solutions améliorées en matière d'assistance humanitaire pour déterminer si elles sont efficaces ou non. À la fin de la période de financement, les projets qui ont bénéficié d'un financement de démarrage devront prouver (par ex. démonstration de faisabilité), dans un milieu contrôlé ou limité, que la solution proposée est efficace et/ou plus efficace que les approches humanitaires traditionnelles et que l'innovation a le potentiel d'être déployée à l'échelle.

Par l'entremise de cette demande de propositions, les partenaires du Grand Défi humanitaire octroieront un financement de démarrage d'un montant maximum de 250 000 \$ CAD à chaque projet pendant une période de vingt-quatre (24) mois à compter d'avril 2024. Outre le financement, les candidat-e-s retenu-e-s pourront recevoir un soutien supplémentaire, sous forme de soutien à l'accélération, d'opportunités de mentorat et des événements de réseautage.

Nous pensons attribuer jusqu'à un maximum de 20 subventions de démarrage par l'entremise de cette demande de propositions. En fin de période de financement de démarrage, et si les candidat-e-s ont répondu à l'exigence de démonstration de faisabilité, il est possible que les innovateur-ric-e-s soient invité-e-s à faire une demande de financement dans le cadre du programme de déploiement à l'échelle.

2.6 ACCENT SUR LES RESULTATS

Ce Grand Défi humanitaire a comme objectif ultime de **sauver des vies et d'améliorer les conditions de vie** des personnes qui vivent dans des régions touchées par des conflits.

Exemples de la façon dont CHIC définit les vies améliorées dans divers domaines d'intervention :

- **Santé** : réduction de la morbidité par la prévention ou le traitement efficace d'une maladie ou d'un problème de santé
- **Énergie** : utilisation régulière et constante d'une source d'énergie stable et fiable
- **Informations vitales** : utilisation régulière et cohérente d'une source d'information fiable et exacte

Des résultats qualitatifs et quantitatifs, tels que des indicateurs coûts-avantages par exemple, doivent également être collectés pour démontrer l'impact de la solution novatrice.

Étant donné que l'impact réel de ces solutions novatrices ne se fera sentir que dans l'avenir, les propositions devront inclure un plan indiquant la manière dont les indicateurs immédiats et intermédiaires pertinents seront suivis et évalués pendant la durée de vie du projet.

Les innovateur-ric-e-s doivent démontrer leur engagement à partager l'apprentissage avec l'écosystème humanitaire - à la fois les succès et les solutions novatrices qui n'ont pas apporté les résultats escomptés. Selon le financement dont nous disposons, nous souhaitons

réunir les innovateur·rice·s qui ont obtenu les résultats escomptés pour qu'ils et elles partagent régulièrement les leçons apprises.

Communication des résultats

La communication des résultats est un point important en ce qui concerne la responsabilité des meneur·euse·s de projets à l'encontre des partenaires et des autres parties prenantes du Grand Défi humanitaire. Les innovateur·rice·s devraient réfléchir à la manière dont les résultats seront communiqués afin de promouvoir l'impact, le déploiement à l'échelle et la durabilité de la solution novatrice.

Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous reporter à l'appendice A.

2.7 ROLE DU SECTEUR PRIVE

Étant donné l'ampleur des besoins dans le domaine humanitaire à l'heure actuelle, ce défi est trop important pour pouvoir être résolu par un seul secteur. Des approches concernant la mise à l'épreuve et le déploiement à l'échelle de solutions durables, l'amélioration de la qualité et du coût des produits et services de base, le recyclage des produits et le financement de solutions novatrices soutenues par le secteur privé peuvent donner lieu à des solutions plus efficaces et qui ont un plus grand impact. Le secteur privé peut apporter une expertise technique précieuse, des services de gestion du risque et l'accès à des réseaux et à des données et il dispose souvent d'information détaillée sur les conditions locales. Par exemple, les petites entreprises locales jouent souvent un rôle essentiel dans l'approvisionnement en produits et services qui peuvent aider à sauver des vies ou à améliorer les conditions de vie de personnes touchées par des conflits armés. Nous encourageons les innovateur·rice·s à engager les compétences de base du secteur privé ou à collaborer avec le secteur privé pour optimiser l'impact de leurs solutions novatrices.

Pour recevoir un financement de déploiement à l'échelle, les candidat·e·s sont encouragé·e·s à démontrer la pertinence potentielle de collaboration avec le secteur privé ou à cerner les possibilités en la matière. Les demandes liées aux projets de démarrage peuvent démontrer un lien potentiel avec le secteur privé en abordant les éléments suivants, notamment : discussion concernant un partenaire actuel ou potentiel du secteur privé, une approche axée sur le marché, une transition éventuelle vers une entreprise locale durable ou une solution de marché.

Le secteur privé est défini comme un groupe d'entités à but lucratif au niveau local, national et multinational et fait référence aux organisations et aux agents suivants :

- Les entités privées, à but lucratif, telles que les commerces, les sociétés ou les entreprises privées
- Les sociétés de capital-investissement ou les institutions financières privées, y compris les sociétés d'investissement privées, les fonds communs ou les compagnies d'assurance
- Les investisseurs privés (individus ou groupes)
- Les entreprises privées ou les associations industrielles, y compris, mais sans s'y limiter les chambres de commerce et autres entités du même type

- Les fondations privées accordant des bourses ou les entités philanthropiques.

Le secteur privé pourra être inclus dans les candidatures par un engagement financier ou en nature ou par une relation collaborative.

Nous encourageons également les entités du secteur privé à faire une demande de financement.

2.8 DEPLOIEMENT A L'ECHELLE ET DURABILITE

Dans le cadre du Grand Défi humanitaire, la durabilité décrit la capacité de déploiement réussi de solutions novatrices dans des contextes actuels et futurs et le déploiement à l'échelle décrit la capacité de solutions novatrices à atteindre le plus grand nombre de personnes qui tireront profit de ces solutions. Les propositions devraient décrire de manière convaincante la façon dont les projets pourront finalement être déployés à l'échelle et être durables. Les innovateur·rice·s devraient utiliser leurs fonds de démarrage pour mettre à l'épreuve leurs solutions en matière de déploiement à l'échelle et de durabilité et disposer d'un plan solide pour démontrer la faisabilité de leur projet et bénéficier ainsi d'un financement dans le cadre du programme de déploiement à l'échelle.

Comprendre les crises générées par des conflits

Pour contribuer à assurer un impact durable à l'échelle et à faire en sorte que les projets proposés répondent aux besoins locaux et n'exacerbent pas les tensions politiques, sociales et économiques locales et régionales, il est essentiel que les équipes travaillant sur ces projets incluent des personnes qui disposent de bonnes connaissances sur le contexte local : social, politique, économique. Ces projets peuvent ainsi mieux traiter les besoins des personnes touchées et identifier les risques qui peuvent menacer la réussite du projet.

Engagement des parties prenantes

Les personnes touchées par les situations de conflit et celles qui, en fin de compte, prendront les décisions concernant l'utilisation de la solution, comme les organismes humanitaires (locaux, nationaux ou internationaux), les organismes des Nations Unies, les entités de la Croix-Rouge ou les intervenants non traditionnels (groupes confessionnels, groupes communautaires locaux, secteur privé), doivent participer dès le début et pendant toute la durée du projet. L'apport et l'engagement, tout au long du cycle de vie du projet, de ces types d'organisations sont cruciaux, car elles prendront part au processus d'évaluation. Cela permettra de s'assurer que la solution sera prête pour son adoption initiale et son adaptation ultérieure, ce qui aura un impact plus important. De plus, les parties prenantes peuvent donner un aperçu de leur communauté et cerner les facteurs nécessaires à la réussite du projet.

2.9 CE QUE NOUS NE FINANCERONS PAS

1. Les innovations qui ne se concentrent pas sur les situations liées à des conflits

2. Des approches basées sur la surveillance liée à la sécurité, les armes, l'usage de la force ou de technologies similaires. Toute proposition d'utilisation de drones doit être examinée avec soin en cas de crise complexe et doit suivre le [Code de déontologie des ASP](#).
3. La recherche fondamentale, des initiatives centrées uniquement sur le développement des capacités, le financement des programmes ou le développement d'infrastructures de manière continue.
4. Les projets qui impliquent une démonstration de faisabilité pour des innovations dont les droits de propriété intellectuelle de base sont détenus par une institution tiers, à moins que, soit (a) l'institution tiers ait octroyé au demandeur suffisamment de droits de licence sur l'innovation pour qu'elle puisse, en fin de compte, être déployée à l'échelle dans les pays pertinents, soit (b) l'institution tiers soit disposée à signer un engagement auprès de Grands Défis Canada indiquant qu'elle est disposée à se conformer à la politique d'accès mondial [de Grands Défis Canada](#).

Tous les critères feront l'objet de changements lorsque de nouveaux bailleurs de fonds relèveront le défi ; toute mise à jour sera incluse dans la partie « Questions fréquemment posées » sur le [site Web du Grand Défi humanitaire](#).

3. ACTIVITÉS ET LIVRABLES

Les innovateur·rice·s bénéficiant d'un financement dans le cadre de ce programme devront exécuter les tâches suivantes et fournir les livrables spécifiques indiqués ci-dessous, afin de montrer que leur projet progresse et donne les résultats escomptés :

1. Un rapport de rendement basé sur l'utilisation des fonds et les résultats obtenus. Ces rapports devront être fournis tous les trois ou six mois, selon notre évaluation du projet et le risque institutionnel.
2. Diffusion des connaissances en temps opportun, notamment par les réseaux sociaux, des publications en libre accès, le dépôt de données avec des identités individuelles protégées dans des répertoires accessibles au public, des communiqués de presse, des conférences, l'engagement des intervenant·e·s, etc. La reconnaissance des partenaires de l'initiative un Grand Défi humanitaire sera requise.
3. Un rapport final qui identifie toutes les dépenses et qui présente une évaluation précise de l'impact du projet. Merci de prendre note du fait que 5 % du financement sera retenu sur tous les financements octroyés dans le cadre de ce programme et que ce montant sera versé aux innovateur·rice·s lorsqu'ils et elles auront fourni un rapport final satisfaisant et la justification détaillée des dépenses.
4. Des mises à jour continues suivant l'octroi de la subvention concernant l'impact, l'accès mondial, l'accès aux données et la gestion des droits de propriété intellectuelle concernant les innovations soutenues par Grand Défis Canada.

Les récipiendaires de subventions recevront toutes les instructions nécessaires concernant la rédaction des rapports. Il est possible qu'il soit nécessaire pour les bénéficiaires d'établir des

rapports et d'assister à des réunions par téléconférences pour répondre aux exigences de rapports.

Outre les exigences mentionnées ci-dessus, les innovateur·rice·s devront :

- participer aux activités d'engagement public.
- contribuer au plan d'apprentissage pour des défis spécifiques, ce qui inclut la participation à des réunions et à des événements.

Les innovateur·rice·s ayant reçu un financement devront conserver la documentation soutenant le projet, y compris les registres financiers et il est possible qu'ils ou elles fassent l'objet d'un audit par Grands Défis Canada, le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, UK FCDO et/ou USAID à n'importe quel moment jusqu'au 30 septembre 2030 ; les obligations connexes seront définies dans les accords de financement.

4. RÈGLES ET LIGNES DIRECTRICES

Les propositions soumises feront l'objet d'un examen en plusieurs étapes avant que le comité de pilotage des projets du Grand Défi humanitaire⁹ fasse ses recommandations de financement. C'est le conseil d'administration de Grands Défis Canada qui prendra la décision finale en matière de financement. Pour obtenir de plus amples détails sur le conseil d'administration, merci de visiter : <https://www.grandchallenges.ca/governance/>.

4.1 CRITERES D'ADMISSIBILITE

1. Les candidat·e·s admissibles incluent les entreprises sociales, et autres instituts reconnus (par exemple des organismes à but non-lucratif et des organismes à but lucratif) qui
 - sont formé·e·s et constitué·e·s juridiquement,
 - qui peuvent exécuter les tâches de leur domaine technique respectif de manière satisfaisante
 - et qui sont admissibles à recevoir et à gérer des subventions

Les entreprises à propriétaire unique ne sont pas admissibles à recevoir des subventions.

Par le passé, nous avons constaté que les organisations multilatérales comme l'ONU sont généralement incapables d'accepter les modalités de nos accords de financement. Nous recommandons fortement à ces organisations de présenter leur demande par l'entremise d'un organisme partenaire local admissible. Le personnel du bureau de l'ONU pourrait collaborer au projet.

⁹Le comité directeur du Grand Défi humanitaire est composé de USAID, UK FCDO, le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, Affaires mondiales Canada et Grands Défis Canada.

2. Un projet peut avoir un seul chargé de projet et il doit être affilié à l'institut qui soumet la proposition.
3. Un·e chargé·e de projet ne pourra être nommé·e que sur une (1) candidature dans le cadre de cette demande de propositions. Un institut pourra poser sa candidature à plusieurs projets, à condition que chaque projet ait un·e chargé·e de projet différent.
4. Les candidatures doivent inclure tous les renseignements requis. Seules les candidatures complètes seront prises en considération par le Comité d'examen.
5. Les partenaires du Grand Défi humanitaire peuvent, à n'importe quel moment et à leur seule discrétion, modifier les critères d'admissibilité pour les candidat·e·s individuel·le·s, les chargé·e·s de projet et/ou les pays admissibles, dans la mesure où ces modifications ne discréditent pas nettement le processus d'examen.

Merci de prendre note du fait que Grands Défis Canada doit approuver tout changement dans l'organisation, l'institut ou concernant le ou la chargé·e de projet nommé·e dans la soumission ayant obtenu la subvention originale.

4.2 INSTRUCTIONS SUR LE DEPOT DE CANDIDATURES

Soumettre une lettre de candidature/une déclaration d'intention

Pour présenter une demande de financement, les candidats DOIVENT utiliser le formulaire de dépôt de candidature en ligne fourni, qui n'est accessible QUE sur le portail Fluxx de Grands Défis Canada (<https://gcc.fluxx.io>). Vous DEVEZ créer un compte avant 23h59 ET le 15 août 2023 (4h00 UTC le 16 août 2023).

Grands Défis Canada ne peut pas fournir les questions relatives au dépôt d'une candidature par courriel, et les candidatures soumises par courriel **ne seront pas** prises en considération. Google Chrome est le navigateur recommandé (Ne pas utiliser Internet Explorer).

À noter : La candidature doit être soumise en utilisant le compte d'une personne admissible et d'une organisation/entité admissible. Dès qu'une candidature est créée, les détails du compte utilisé seront affichés (en tant que chef de projet et entité candidate) sur le formulaire de dépôt de candidature ; ils ne peuvent pas être modifiés sans passer par Grands Défis Canada. Seules les candidatures soumises par des comptes répondant aux critères d'admissibilité seront prises en compte et examinées.

- 1) Allez sur <https://gcc.fluxx.io>

Utilisateurs existants :

- a) Si vous avez présenté une demande de financement par le passé, vous avez **déjà** un compte et vous n'avez pas besoin de vous inscrire pour en créer un nouveau.
- b) Si vous ne vous souvenez pas de votre mot de passe, vous pouvez le réinitialiser et accéder immédiatement à Fluxx – il vous suffit de cliquer sur le lien *Réinitialiser ou créer le mot de passe*.
- c) Si votre adresse courriel ou votre affiliation à une organisation a changé depuis votre dernière inscription, vous devrez créer un nouveau compte.

Nouveaux utilisateurs :

- a) Si vous êtes un nouvel utilisateur, cliquez sur le bouton *Créer un compte*. Le traitement de votre demande peut nécessiter entre un (1) et trois (3) jours ouvrables. Assurez-vous de le faire le plus tôt possible afin d'avoir suffisamment de temps pour examiner et compléter la candidature.
 - b) Une fois vos informations traitées, vous recevrez par courriel un nom d'utilisateur et un lien permettant de définir un mot de passe de votre choix. Si vous ne recevez pas de courriel de connexion, vérifiez votre dossier de courriels indésirables/spam. Cliquez sur le lien URL fourni dans le courriel pour entrer un mot de passe de votre choix.
- 2) Dès que vous avez les détails de votre compte, entrez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Cliquez sur *Connexion*.
 - 3) Cliquez sur le lien *Welcome / Bienvenue* dans le menu de gauche, rendez-vous à la section de présentation de candidature *Créer l'espoir dans les zones de conflit* : un Grand Défi humanitaire, puis cliquez sur le bouton *Commencer une candidature*.
 - a) Vous pouvez *sauvegarder* votre travail à tout moment et y revenir plus tard en vous connectant à votre compte et en cliquant sur *Brouillons*, puis en cliquant sur *Modifier*.
 - b) Lorsque vous avez terminé les modifications, sauvegardez votre formulaire et cliquez sur le bouton *Soumettre*. Une fois que vous l'avez soumis, vous ne pouvez plus le modifier.
 - c) **Vous DEVEZ soumettre votre candidature sur Fluxx avant le 22 août 2023 à 14h00 ET (18h00 UTC).**

Les étapes qui précèdent (y compris les captures d'écran) sont présentées en détail dans le **Guide de référence rapide Fluxx**. Le Guide de référence rapide Fluxx décrit comment créer un compte Fluxx, comment réinitialiser le mot de passe d'un compte existant et donne d'autres conseils utiles sur la navigation dans Fluxx et le formulaire de dépôt de candidature. Si vous avez encore besoin d'assistance technique au sujet de l'inscription ou du dépôt de candidature en ligne, vous pouvez aussi *Soumettre un ticket*. Veuillez consulter le site <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/fluxxsupport/> pour avoir accès au **Guide de référence rapide de Fluxx** et/ou soumettre un ticket à l'Équipe du soutien technique Fluxx à Grands Défis Canada.

Les candidat·e·s de financement de démarrage seront invité·e·s à répondre à une série de questions relatives à leur idée d'innovation, but, objectifs, activités, approches, cadre d'appréciation de réussite et le budget.

Boîte à outils pour innovateur·rice·s

Nous encourageons les candidat·e·s à accéder à la boîte à outils en ligne offerte sur le site de Grands Défis Canada : <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/ressources-pour-les-innovateurs/trousse-a-outils-pour-les-innovateurs/>. Cette boîte à outils contient du matériel qui aidera les chercheur·euse·s et les innovateur·rice·s à développer leur proposition de projet et à planifier la manière de déployer leur innovation à l'échelle, de les soutenir et d'avoir un impact

mondial. Merci également de vous rendre au portail sur l'égalité des sexes sur <https://www.grandchallenges.ca/gender/> qui vous donnera accès à divers outils sur le thème de l'égalité des sexes.

Questions

Veuillez d'abord consulter nos « Questions fréquemment posées » située sur le [site Web du Grand défi humanitaire](#). Toutes les questions concernant cette demande de propositions qui ne sont pas traitées dans la partie « Questions fréquemment posées » devront être envoyées à info@humanitariangrandchallenge.org avant le 15 août 2023.

Langue

Les demandes peuvent être rédigées en anglais ou en français. Les demandes rédigées dans une autre langue seront rejetées sans faire l'objet d'un examen.

4.3 DATE LIMITE POUR LE DEPOT DE CANDIDATURES

Événement	Dates clés
Date limite de dépôt d'inscription Date limite pour créer un compte Fluxx (https://gcc.fluxx.io) Remarque : Si vous avez demandé un financement par le passé, vous avez déjà un compte. Si vous ne vous souvenez pas de votre mot de passe, vous pouvez le réinitialiser et accéder immédiatement au portail. Il vous suffit de cliquer sur Réinitialiser ou créer le mot de passe .	15 Août 2023
Date limite d'envoi des questions Toutes les questions concernant cette demande de propositions qui ne sont pas traitées dans la partie « Questions fréquemment posées » devront être envoyées à info@humanitariangrandchallenge.org	15 Août 2023
Date limite de dépôt de candidature Les candidatures devront être soumises à 14h00, heure de l'est nord-américaine (18h00 GMT) au plus tard .	22 Août 2023
Notification de l'état d'avancement de la demande	Décembre 2023
Négociation de l'accord de subvention et période de diligence raisonnable	Décembre 2023 - Mars 2024
Date de début anticipée des projets	Avril 2024

4.4 PROCESSUS D'EXAMEN

Le processus d'examen des propositions inclut une vérification d'admissibilité, une vérification du caractère novateur du projet et l'examen de la proposition par un comité d'examen.

Vérification d'admissibilité

Grands Défis Canada sélectionnera les propositions en fonction des critères d'admissibilité énoncés dans la partie 4.1. Les candidatures qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité seront éliminées.

Vérification du caractère novateur

Les candidatures seront évaluées en fonction des critères ci-dessous, et des réponses aux questions posées dans la partie « Synthèse du projet » du formulaire de candidature.

Remarque : La vérification du caractère novateur n'inclura pas l'évaluation de la faisabilité ou la qualité du plan du projet. Cette évaluation sera faite ultérieurement dans le processus. Les propositions qui ne sont pas suffisamment novatrices ou pertinentes seront éliminées du concours lors de cette étape.

Critères de vérification du caractère novateur :

1. **Innovation**

- L'idée proposée est-elle clairement expliquée ?
- L'innovation offre-t-elle plus qu'une amélioration progressive par rapport aux approches actuelles ?

2. **Pertinence**

- La solution proposée traite-t-elle le problème spécifique en vertu du Grand Défi humanitaire, tel que décrit dans les parties 2.1 et 2.2 ?
- La solution proposée cible-t-elle les personnes vulnérables isolées touchées par un conflit tel que décrit dans la partie 2.4 ?
- La solution proposée est-elle détenue ou dirigée localement ? (Remarque : les innovations locales seront privilégiées. Voir la définition de « détenue localement » dans la partie 2.1)

Examen par le comité d'examen

Les propositions qui auront passé les vérifications d'admissibilité et les vérifications du caractère novateur seront examinées par un comité d'examen composé d'experts scientifiques, dans le domaine social et le domaine des affaires, y compris des experts dans le domaine humanitaire et des personnes touchées, qui fera ses recommandations sur les mérites de la proposition, en se basant sur les critères d'évaluation cités dans la partie 4.5.

Les propositions seront classées selon trois listes, chaque liste correspondant à un des domaines d'intérêt définis dans la partie 2.2. Selon la qualité des propositions reçues, les partenaires du Grand Défi humanitaire se réservent le droit de se limiter à moins de trois domaines d'intérêt. (Énergie ; Informations vitales ; Fournitures et services de santé).

Décisions en matière de financement

En se basant sur les résultats du comité d'examen, le comité de pilotage des projets du Grand Défi humanitaire fera une recommandation sur le financement au conseil d'administration de Grands Défis Canada, qui prendra la décision finale et à sa seule discrétion, ce qui inclut les droits qu'il peut se réserver en vertu de la partie 5.6. Seuls les projets évalués comme étant finançables par le comité d'examen seront recommandés pour l'octroi d'un financement. Les résultats au processus de diligence raisonnable seront pris en compte pour tous les projets reconnus par le comité d'examen pour l'octroi d'un financement. Il est possible qu'il soit nécessaire, au vu des résultats de l'examen mené par le comité d'examen ou du processus de diligence raisonnable, de modifier le plan du projet proposé, sa structure, le montant et le type de financement et de mener un suivi pendant la négociation de la convention de financement.

4.5 CRITERES D'EVALUATION

Impact

- La solution proposée a-t-elle le potentiel de sauver ou d'améliorer les conditions de vie de personnes vulnérables dans des régions isolées touchées par des conflits ?
- La solution proposée est-elle appropriée pour être mise en œuvre à plus grande échelle dans les milieux touchés par des conflits ?
- L'idée proposée est-elle appropriée pour les plus vulnérables dans les régions touchées par des conflits et a-t-elle le potentiel de traiter le problème des inégalités ?
- La solution proposée est-elle conforme aux principes humanitaires ?
- La solution proposée est-elle susceptible d'affecter le changement des systèmes dans le secteur humanitaire ?

Innovation intégrée

- L'innovation est-elle audacieuse ?
- Dans quelle mesure l'idée proposée intègre-t-elle des innovations scientifiques/technologiques, sociales et commerciales ?
- Dans quelle mesure les personnes touchées par des conflits seront-elles engagées de manière significative dans l'identification du problème et de la solution, la conception, la mise à l'épreuve et l'itération de l'innovation proposée ?

Plan d'exécution du projet

- Le plan d'exécution du projet est-il conçu pour démontrer la faisabilité de l'idée dans les délais et avec les ressources disponibles ?
 - Démonstration de faisabilité : preuves mesurables générées dans un milieu contrôlé ou limité que la solution proposée est efficace et/ou plus efficace que les approches humanitaires traditionnelles et que l'innovation a le potentiel d'être déployée à l'échelle.
- Un lien avec le secteur privé a-t-il été créé pour permettre d'améliorer les chances de réussite ?

- Le plan de surveillance et d'évaluation de l'impact est-il assez solide pour tirer les conclusions appropriées en fin de financement ?
- Dans quelle mesure le plan prend-il en compte l'égalité des genres, la durabilité environnementale et le respect des droits de la personne et l'inclusion ?
- Dans quelle mesure la proposition assure-t-elle le respect des meilleures pratiques internationales en vigueur dans le secteur/l'activité proposé(e) et des approches Do no Harm (non préjudiciables) ?
- Des éléments probants ont-ils été fournis pour indiquer la probabilité de réussite et une évaluation rigoureuse des risques encourus dans le cadre du projet, des risques de corruption, de détournement d'aide, de sécurité et des stratégies d'atténuation du risque ? (Cela inclut la protection de la vie privée des personnes concernées et de leurs données, le cas échéant, et devrait tenir compte du personnel, des personnes concernées dans la collectivité au sens plus vaste et des autres parties prenantes)

Capacité à promouvoir le changement en tant que leader

- La ou le chargé.e de projet et les membres-clés de l'équipe sont-ils suffisamment engagés et ont-ils les capacités et le leadership nécessaires pour déployer les solutions à l'échelle ?
- La ou le chargé.e de projet et/ou les membres-clés de l'équipe proposés bénéficient-ils de la formation nécessaire pour exécuter les travaux proposés dans un contexte humanitaire ?
- Dans quelle mesure la ou le responsable du projet et/ou les membres clés ont-ils démontré leur capacité à s'engager avec d'autres parties prenantes concernées ? (par exemple, les acteurs humanitaires, les autorités locales, le secteur privé)
- La ou le chargé.e de projet et/ou les membres-clés de l'équipe ont-ils démontré leur capacité à répondre aux besoins des personnes touchées dans le contexte donné ?
- Dans quelle mesure la ou le responsable et/ou l'équipe du projet est-il/elle en relation avec la communauté locale qu'elle ou il cherche à servir ? (Note : les innovations dirigées localement seront privilégiées, voir définition dans la partie 2.1)

Valeur des efforts

- L'étendue des travaux proposés, les capacités de l'équipe travaillant sur le projet et les fonds requis sont-ils raisonnables et proportionnels aux objectifs proposés dans la proposition ?
- La proposition représente-t-elle une utilisation bien réfléchie et efficace des ressources ?

4.6 MODALITES FINANCIERES ET FRAIS ADMISSIBLES

Les frais directement liés à la mise en œuvre du projet admissibles sont décrits dans la [Directive des dépenses admissibles et non admissibles](#).

4.7 MODALITES DE PAIEMENT

1. Paiements anticipés : un versement anticipé initial égal aux liquidités requises estimées nécessaires pour couvrir les frais admissibles encourus pendant la première période sera versé après signature de la convention. Des versements subséquents seront faits par des paiements anticipés trimestriels basés sur une estimation des liquidités requises pour couvrir les frais admissibles. Ces paiements anticipés feront l'objet d'une retenue de 5 % sur le montant estimé nécessaire.
2. Toutes les demandes de paiements anticipés et les rapports financiers soumis devront être signés par un cadre supérieur détenteur d'une accréditation en comptabilité.
3. Paiements anticipés non versés : les paiements anticipés ne pourront pas couvrir plus de deux périodes et à aucun moment, les paiements anticipés ne pourront couvrir les liquidités requises pour plus de deux périodes. Par exemple, avant qu'un paiement anticipé ne soit émis pour une troisième période, les exigences de la première période doivent avoir été remplies.
4. Compte en banque séparé et intérêts accumulés sur les paiements anticipés : Un compte en banque séparé, porteur d'intérêts, devra être ouvert pendant toute la durée du projet.
5. Le paiement final sera soumis aux conditions suivantes :
 - a. Le projet devra avoir été exécuté conformément aux modalités de l'Accord.
 - b. Grands Défis Canada devra avoir reçu et accepté le rapport final.
 - c. Grands Défis Canada devra avoir reçu un certificat indiquant que toutes les obligations financières concernant les salarié.e.s, les sous-traitants ou les fournisseurs ayant contribué au projet de Grands Défis Canada auront été remplies.

4.8 AUDIT

Les dépenses du Projet pourront faire l'objet d'un audit par Grands Défis Canada jusqu'à sept (7) ans ou jusqu'au 31 mars 2031 (selon l'échéance la plus lointaine) après l'expiration de l'accord de financement entre Grands Défis Canada et le bénéficiaire du financement.

4.9 COÛTS DE CANDIDATURE

Aucun paiement ne sera versé pour les coûts engagés dans la préparation et la présentation d'une proposition en réponse à la Demande de propositions. Les coûts connexes à la préparation et à la présentation d'une proposition, ainsi que tous les autres frais encourus par la ou le candidat.e en lien avec l'évaluation de la proposition, sont à la charge exclusive de la ou du candidat.e.

5. POLITIQUES ET MODALITES GENERALES

5.1 SOUMISSION DE DOCUMENTS ET AVIS DE CONFIDENTIALITE

Pour faciliter l'évaluation et l'analyse des projets, toutes les candidatures, documents, communications et tout le matériel connexe soumis à Grands Défis Canada (collectivement appelés « **Documents de présentation** ») pourront être transmis à United States Agency for International Development (USAID), au Foreign, Commonwealth & Development Office (FCDO), au ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, à Affaires mondiales Canada (AMC) et/ou à d'autres partenaires et pourront être divulgués au public. En soumettant des Documents de présentation à Grands Défis Canada, chaque candidat.e accorde ainsi à Grands Défis Canada, au FCDO du Royaume-Uni, au ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, à AMC et à Sa Majesté le Roi du chef du Canada (« **Sa Majesté** ») et à USAID une licence mondiale, perpétuelle, irrévocable, non-exclusive, non-commerciale, gratuite et libre de droits pour utiliser, reproduire, adapter, modifier, améliorer, développer, traduire, publier, diffuser, distribuer, communiquer au public par télécommunication et afficher les Documents de présentation, en tout ou en partie, sous tout.e forme, média, ou technologie connue ou développée ultérieurement, y compris le droit d'autoriser d'autres à le faire et le droit de céder ces droits à d'autres, aux mêmes conditions. Chaque candidat.e renonce également à tous les droits moraux dont il ou elle dispose sur les Documents de présentation en faveur de Grands Défis Canada, aux bailleurs de fonds susmentionnés et de chacun de leurs titulaires de sous-licences, successeurs, représentants, ayants droit, salarié.e.s et agent.e.s. Ceci inclut le droit de partager les propositions avec d'autres fonds de concours et de prix gérés par des agences universitaires, du secteur privé, humanitaires et des Nations Unies.

Les candidatures seront soumises à un examen externe par des experts indépendants, des conseillers et des co-bailleurs de fonds potentiels (dont les résultats seront confidentiels), en plus de l'analyse faite par le personnel. À noter qu'une copie des examens externes de chaque candidature soumise sera partagée avec le personnel de Grands Défis Canada et pourra être divulguée au Comité des investissements de Grands Défis Canada.

Veuillez soigneusement passer en revue les renseignements fournis dans les Documents de présentation. Si vous avez des inquiétudes concernant la divulgation de renseignements confidentiels ou exclusifs (y compris des renseignements liés aux inventions), veuillez nous en informer le plus tôt possible et dans tous les cas avant la divulgation de ces documents à Grands Défis Canada. Il est également recommandé de consulter votre conseiller juridique et de prendre toutes les mesures que vous jugez nécessaires pour protéger votre propriété intellectuelle. Vous pourriez, par exemple, vous demander si ce genre d'information est essentielle à l'évaluation de votre soumission et si d'autres renseignements d'ordre plus général et non confidentiels seraient adéquats et permettraient de répondre aux besoins de votre soumission.

Grands Défis Canada tentera de bonne foi de respecter la confidentialité des renseignements reçus dans les Documents de présentation, s'ils portent clairement la mention « Confidentiel ». Malgré la qualification de renseignements « confidentiels », Grand Défis Canada se réserve le

droit de divulguer publiquement tous les renseignements contenus dans les Documents de présentation, comme l'exige la loi et comme il convient pour que les co-bailleurs de fonds potentiels, les conseillers et les examinateurs externes (comme les entités gouvernementales) puissent les évaluer, ainsi que la façon et la portée du financement potentiel, conformément aux réglementations applicables et à leurs lignes directrices et politiques internes. Grands Défis Canada se décharge expressément de toute responsabilité liée à la divulgation d'information confidentielle contenue dans les Documents de présentation.

Les candidat.e.s pourront envoyer leurs questions sur leur Documents de présentation en nous contactant par courriel à l'adresse info@humanitariangrandchallenge.org.

Avis de confidentialité

Afin de faire preuve de diligence raisonnable et de mener des vérifications, de gérer et de surveiller le l'exécution d'un accord de financement, Grands Défis Canada peut recueillir des renseignements personnels (comme les noms, adresses, antécédents d'emploi, vérifications de casier judiciaire et autres vérifications légales) au sujet de certains administrateurs et dirigeants d'un.e candidat.e retenu.e , de salarié.e.s, de responsables de projet et d'autres personnes engagées dans le projet avant et pendant la durée de l'accord de financement. Certains de ces renseignements personnels sont recueillis dans le but de se conformer aux exigences juridiques et politiques applicables à Grands Défis Canada et à ses bailleurs de fonds afin de fournir le financement et les services de Grands Défis Canada dans le cadre d'un accord de financement. Le refus de fournir les informations dont Grands Défis Canada a besoin pour effectuer l'examen diligent légal et contractuel requis peut avoir une incidence sur la capacité de Grands Défis Canada à accorder ce financement et ces services et peut aboutir à l'impossibilité de conclure un accord de financement avec vous ou la résiliation anticipée d'un accord de financement signé. La [Politique de confidentialité](#) de Grands Défis Canada explique comment Grands Défis Canada recueille, utilise, divulgue et protège les renseignements personnels qu'elle collecte et reçoit. En soumettant des renseignements personnels sur d'autres personnes, vous déclarez et garantissez que vous êtes autorisé.e à le faire. Si la loi applicable vous permet ou vous oblige à fournir les informations sans autorisation, vous déclarez et garantissez que vous avez respecté cette loi et qu'elle permet à Grands Défis Canada de recevoir et de divulguer les informations en vertu de la *Politique de confidentialité* sans aucune autre action de la part de Grands Défis Canada. Vous acceptez d'indemniser et de dégager la responsabilité de Grands Défis Canada pour tout manquement de votre part à vous conformer aux exigences énoncées ici.

5.2 GARANTIE

En fournissant les Documents de présentation, les candidat.e.s déclarent et garantissent à Grands Défis Canada qu'elles ou ils ont le droit de fournir les renseignements soumis.

5.3 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET STRATÉGIE D'IMPACT BASÉE SUR LE PARTAGE ET L'ACCÈS

Grands Défis Canada n'est pas en mesure de financer des projets pour lesquels les principaux droits de propriété intellectuelle appartiennent à une institution tierce, à moins que cette tierce partie : (i) accorde à la ou au candidat.e des droits de licence suffisants sur l'innovation pour permettre un éventuel déploiement à l'échelle dans les PRFI ; ou (ii) signe un engagement à se conformer à la Stratégie de partage et d'accès axés sur l'impact de Grands Défis Canada et à l'Accord de subvention.

Les solutions soutenues par ce programme comprennent des technologies innovantes, des services, des modèles d'affaires, des connaissances et/ou des produits pour promouvoir la santé mondiale dans les PRFI. Le développement et le déploiement à l'échelle réussis de ces solutions en vue d'assurer un accès significatif aux bénéficiaires ciblés dans les PRFI peut nécessiter la participation, l'appui et/ou la collaboration de plusieurs organisations, y compris le secteur privé, des gouvernements et des institutions de recherche universitaires et/ou sans but lucratif. Par conséquent, Grands Défis Canada soutient la formation de partenariats appropriés qui sont essentiels pour répondre à ces impératifs urgents de santé mondiale. Les candidat.e.s retenu.e.s conserveront leurs droits de propriété intellectuelle concernant les innovations soutenues, y compris les droits concernant les extrants des projets financés. Grands Défis Canada a cependant comme objectif de s'assurer que ces droits de propriété intellectuelle soient utilisés et gérés d'une manière qui s'aligne sur les objectifs de ce programme. La [Stratégie de partage et d'accès axés sur l'impact](#) (la « **Stratégie** ») de Grands Défis Canada guide l'approche de l'organisation en matière de propriété intellectuelle et tous les candidat.e.s sont invité.e.s à considérer leur volonté à présenter une proposition conforme à la Stratégie qui comprend le respect du droit inhérent à l'autodétermination et à la souveraineté des communautés autochtones et d'autres communautés partout dans le monde.

L'objectif de la Stratégie est de décrire comment Grands Défis Canada travaillera avec les innovateur.rice.s pour : (1) aider les innovateur.rice.s à obtenir le plus grand impact possible grâce à un accès durable, abordable et aussi répandu que possible à leurs innovations pour le bien public ; et (2) permettre un partage responsable des *nouvelles* connaissances et des données qu'elles ou ils génèrent, d'une manière qui permet le déploiement à l'échelle et la durabilité, traite (plutôt que perpétue) les inégalités et les déséquilibres de pouvoir, et honore les divers besoins, priorités et valeurs d'autodétermination des innovateur.rice.s et de leurs communautés.

Les candidat.e.s retenu.e.s devront s'engager à se conformer à la Stratégie, à élaborer un Plan d'accès pour rendre leurs innovations véritablement accessibles aux bénéficiaires ciblés dans les PRFI, c'est-à-dire largement et rapidement disponibles à des coûts raisonnables dans le contexte, et à signer un Accord de partage et d'accès axés sur l'impact avec Grands Défis Canada, en conformité avec les principes directeurs applicables aux solutions innovantes et aux résultats des projets soutenus par ce programme.

L'Accord d'impact basée sur le partage et l'accès peut accorder à Grands Défis Canada une licence non exclusive de droits de propriété intellectuelle sur les innovations soutenues (y compris la propriété intellectuelle sous-jacente) et/ou un accord de distribution et de fourniture des produits qui, dans chaque cas, permet à Grands Défis Canada et à ses titulaires de sous-licences de mettre en place et de diffuser des produits, des procédés, des connaissances ou des solutions

dans les PRFI où les candidat.e.s et leurs partenaires ne sont pas en mesure d'assurer une accessibilité significative.

L'Accord d'impact basée sur le partage et l'accès exigera de tous les candidat.e.s qu'elles ou ils souscrivent à tout ou partie des engagements (promesses) suivants :

1. déployer les meilleurs efforts et s'efforcer de bonne foi de fournir un accès généralisé, abordable et équitable aux innovations soutenues afin d'obtenir le plus grand impact possible pour ceux qui en ont le plus besoin ;
2. déployer les meilleurs efforts et chercher de bonne foi à (i) diffuser ouvertement et publiquement les résultats et les conclusions du Projet, qu'ils soient positifs, neutres ou négatifs, dans les 12 mois suivant l'achèvement du Projet ; (ii) rendre les publications découlant du Projet immédiatement et ouvertement localisables et accessibles en ligne sous une licence Creative Commons Attribution (CC-BY) ou une licence équivalente ; (iii) déposer les extraits de données dans un référentiel en libre accès pertinent dans les 12 mois suivant l'achèvement du Projet ou immédiatement après la publication, selon la première éventualité ; et
3. reconnaître GDC dans toutes les publications découlant du Projet.

Grands Défis Canada et les candidat.e.s peuvent prendre d'autres engagements adaptés à leur projet particulier. Les candidat.e.s devront élaborer et soumettre des Plans de partage et d'accès qui précisent quand et comment (i) les personnes qui en ont le plus besoin obtiendront un accès à l'innovation soutenue, (ii) le partage des données sera mis en œuvre, et éventuellement (iii) les résultats et les publications seront rendus librement accessibles.

Au minimum, les « données » désignent les ensembles finaux et annotés de données quantitatives et qualitatives et les informations d'accompagnement comme les métadonnées, les tables de codage, les dictionnaires de données, les questionnaires et les protocoles.

Grands Défis Canada reconnaît la valeur de la propriété intellectuelle et de la commercialisation, et des avantages retirés par l'usage initial et continu de données, mais non pas de leur usage prolongé ou exclusif. Dans certains cas, la protection de la propriété intellectuelle, des lois ou des réglementations peuvent retarder ou empêcher l'accès aux données. Dans les cas où une justification adéquate est fournie, Grands Défis Canada pourra accorder une dérogation partielle ou complète à l'exigence relative à l'accès aux données.

Les candidat.e.s doivent noter que les engagements d'impact basée sur le partage et l'accès énoncés ci-dessus subsistent après la fin des activités du Projet.

5.4 POLITIQUE SUR L'ETHIQUE ET L'INTEGRITE DE LA RECHERCHE

Grands Défis Canada a comme politique que la recherche avec des sujets humains, la recherche avec des animaux et la recherche assujettie à des exigences réglementaires supplémentaires doivent se dérouler conformément aux normes d'éthique internationalement reconnues les plus rigoureuses. Pour bénéficier d'un financement octroyé par Grands Défis Canada, initialement et tout au long d'un projet de recherche, les chercheurs devront s'engager à se conformer et

documenter cet engagement en se basant sur les principes directeurs et les normes définies ci-dessous :

1. La recherche sur des sujets humains doit être menée d'une manière qui démontre, protège et préserve le respect des personnes, le souci du bien-être des individus, des familles et des communautés, et la justice.
2. Les recherches impliquant des animaux devront être menées de manière à assurer des soins et un traitement les plus humains qui soient.
3. Certains projets de recherche, y compris mais sans s'y limiter, la recherche sur l'ADN recombiné, les biorisques et les organismes génétiquement modifiés, peuvent être assujettis à une réglementation et à une surveillance plus rigoureuses.

Bien que cela ne soit pas nécessaire pour la présente demande et selon que cela s'applique au Projet, Grand Défis Canada exigera que, pour chaque lieu où une partie du Projet est menée soit par l'organisme candidat, soit par un bénéficiaire de subvention subalterne, soit par un sous-traitant, toutes les approbations juridiques et réglementaires requises pour les activités menées soient obtenues avant le début de l'activité réglementée. Vous devrez accepter qu'aucun fonds ne soit utilisé pour recruter des sujets humains tant que les approbations nécessaires des organismes de réglementation et d'éthique n'auront pas été obtenues. Pour plus de détails, veuillez consulter la [Politique sur l'éthique et l'intégrité de la recherche](#) de Grands Défis Canada

5.5 ENGAGEMENT ENVERS LA DURABILITE ENVIRONNEMENTALE, L'EGALITE DES GENRES ET LES DROITS HUMAINS

Grands Défis Canada s'engage à promouvoir les principes de la durabilité environnementale, de l'égalité des genres et d'une approche fondée sur les droits humains, comme suit :

Durabilité environnementale : Grands Défis Canada exige que les candidat.e.s s'engagent à s'assurer que l'innovation n'aura pas d'effets environnementaux négatifs importants, y compris, mais sans s'y limiter, des effets à long terme et cumulatifs. Les candidat.e.s doivent s'assurer que la gestion des effets environnementaux, y compris toute analyse, est effectuée conformément aux processus et aux exigences environnementales de Grands Défis Canada et à toutes les lois et réglementations applicables. Dans la mesure du possible, les candidat.e.s devraient intégrer des effets positifs sur l'environnement tout au long de leur projet.

Égalité des genres : Grands Défis Canada s'engage à promouvoir les principes de l'égalité des genres dans les innovations qu'il finance et dans l'ensemble de l'organisation. Plus précisément, Grands Défis Canada soutient les objectifs suivants : (1) faire progresser la participation égale des femmes, des filles, des garçons, des hommes et des personnes LGBTQI+ en tant que décideurs pour déterminer le développement durable de leur société ; (2) promouvoir la réalisation des droits humains de tous les genres ; et (3) réduire les inégalités entre les genres pour ce qui est de l'accès aux ressources et du contrôle sur celles-ci ainsi que des avantages du développement. Nous pensons que le soutien de l'égalité des genres est un objectif important en soi, et que l'adoption d'une perspective de genre dans la sélection et la gestion des innovations axées sur le développement favorisera un impact durable.

Approche fondée sur les droits humains : Grands Défis Canada s'est engagé à promouvoir une approche fondée sur les droits humains. Cela comprend la reconnaissance du fait que l'inégalité et la marginalisation privent les gens de leurs droits humains. Il s'agit en particulier de promouvoir les principes de participation, d'inclusion, d'équité, de transparence et de responsabilité dans le projet du (de la) candidat(e).

Dans le cadre de leur accord de financement, les innovateur.rice.s doivent s'engager à respecter les [politiques de Grands Défis Canada](#) sur ces thèmes transversaux.

5.6 DROITS DE GRANDS DEFIS CANADA

Cette Demande de propositions s'inscrit dans le cadre d'un programme de subventions discrétionnaires, ce qui signifie que le financement sera accordé à la discrétion de Grands Défis Canada. La soumission d'une candidature n'entraîne pas la création d'une relation contractuelle entre le.la candidat.e et Grands Défis Canada.

De plus, tou.te.s les candidat.e.s reconnaissent que la situation peut évoluer et que les modalités sont toutes susceptibles de changer. Grands Défis Canada se réserve notamment les droits suivants, à sa seule discrétion et sans préavis :

1. Annuler cette Demande de propositions à tout moment et pour tout motif.
2. Modifier et relancer la Demande de propositions, à tout moment et pour tout motif. Cette Demande de propositions est valide à partir du 29 juin 2023 et remplace toute autre Demande de propositions de cette nature. Les modalités et les conditions de cette Demande de propositions s'appliquent à toutes les candidatures soumises à partir du 29 juin 2023 et pourront être remplacées par une demande de propositions révisée dans l'avenir. Grands Défis Canada recommande de vérifier toute révision de la Demande de propositions avant d'en soumettre les documents.
3. Accepter ou rejeter toute demande non-conforme, si elle ne remplit pas les critères d'admissibilité, n'est pas conforme aux instructions relatives à la demande et/ou aux frais autorisés.
4. Ne pas accepter une candidature en raison de la performance dans le cadre d'une subvention ou d'un projet préalable de Grands Défis Canada, ou si le.la candidat.e a obtenu une subvention pour un domaine de recherche similaire octroyée par un des partenaires ou instituts collaborant avec Grands Défis Canada.
5. Disqualifier toute candidature à n'importe quelle étape du processus s'il existe un doute sur le fait que la candidature a pu être plagiée.
6. Accepter ou rejeter l'une ou la totalité des propositions, quel que soit le classement d'une proposition en fonction des critères d'admissibilité, avec ou sans explication.
7. Accepter moins de candidatures que prévu.
8. Accepter des candidatures et octroyer des financements de montants divers, de durée diverse et/ou à des conditions différentes que ceux indiqués ci-dessus.
9. Vérifier tout renseignement fourni par les candidat.e.s en faisant une recherche indépendante ou en communiquant avec des tiers jugés fiables par Grands Défis Canada et utiliser ces renseignements pour éclairer la décision de financement de Grands Défis Canada.

10. Modifier les critères d'admissibilité et d'évaluation en tout temps, y compris mais sans s'y limiter, les critères appliqués à l'étape du tri, à tout moment.
11. Utiliser la vidéo ou toute autre forme de présentation visuelle employée par les candidat.e.s sur le site Web de Grands Défis Canada à des fins de sensibilisation du public.
12. Ne pas fournir de critiques ou de rétroaction quant aux raisons pour lesquelles une candidature a ou n'a pas été retenue.
13. Concevoir les subventions de manière à établir des liens avec des partenaires de financement éventuels, y compris des investisseurs du secteur privé.

5.7 LOI APPLICABLE

La présente Demande de propositions et tout accord qui en résultera seront régis et interprétés conformément aux lois en vigueur du Canada et de la province de l'Ontario. Chaque candidat.e convient que tous les litiges, actions ou procédures liés à la présente Demande de propositions, que ce soit quant à l'interprétation, la validité, l'exécution ou autre, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux de la province de l'Ontario, et chaque candidat.e et Grands Défis Canada reconnaissent irrévocablement la compétence des tribunaux de cette province.

5.8 GESTION DES RISQUES, SECURITE, ANTI-TERRORISME, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES POTS-DE-VIN

Les candidatures doivent être conformes à toutes les lois canadiennes pertinentes, ainsi qu'à toutes les lois internationales applicables à la lutte contre la corruption et le terrorisme. Toute personne ou organisation nommée dans les sanctions du Canada ou du Conseil de sécurité des Nations Unies ne sera pas financée. Nous pouvons ajouter à cette liste les nouveaux partenaires se joignant au défi au fur et à mesure.

Les innovateur.rice.s doivent gérer les risques importants associés à leurs projets et à leurs organisations.

Les candidatures portant sur des projets qui prévoient des travaux dans des lieux non sécurisés doivent détailler la manière dont elles géreront les risques de sûreté et de sécurité auxquels sont exposés les personnes et les biens. Si elles ou ils sont sélectionné.e.s pour un financement, les innovateur.rice.s seront tenu.e.s d'expliquer, au cours des négociations, comment elles ou ils entendent éviter la corruption et le détournement du financement de son objectif prévu.

Ainsi, au cours des négociations, les innovateur.rice.s seront invité.e.s à fournir une description des politiques et des procédures de l'organisation pour traiter les conflits d'intérêts et les irrégularités financières ou autres, y compris, sans s'y limiter, des procédures adéquates afin :

- d'obliger l'organisation et ses représentants à déclarer tout intérêt personnel ou financier dans tout aspect des activités financées et à exclure cette personne de l'activité concernée ;
- d'identifier les étapes pour enquêter sur une irrégularité ; et

- d'élaborer un plan d'action opportun et approprié pour récupérer les fonds ayant fait l'objet d'une fraude avérée.

Au cours des négociations, les innovateur.rice.s devront également inclure une description des politiques et des procédures de l'organisation destinées à mettre en œuvre de manière adéquate des contrôles internes pour prévenir les pots-de-vin, la corruption, la fraude et les autres situations de détournement de fonds.

ANNEXE A : COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Indicateurs-clés

Si votre projet est financé, vous devrez rédiger un rapport sur un certain nombre de résultats et d'extrants y compris ceux résumés ci-dessous ; merci de prendre note du fait que cette liste n'est pas exhaustive et que les résultats et les extrants seront déterminés par l'équipe du projet en collaboration avec Grands Défis Canada.

Résultats finaux

Les résultats finaux sont les impacts à long-terme résultant de l'innovation. Les résultats finaux devraient être réalisables et mesurables en fin de période de financement. Les résultats finaux sur lesquels le Grand Défi humanitaire se concentre sont le nombre de **vies qui ont été améliorées** et le nombre de **vies qui ont été sauvées**.

Résultats intermédiaires

Les résultats intermédiaires sont les changements à moyen terme créés par l'innovation. Ces résultats devraient être réalisables et mesurables dans les délais fixés et avec les ressources allouées dans le cadre du projet et être directement liés aux extrants du projet. Les résultats intermédiaires sur lesquels le Grand Défi humanitaire se concentre sont :

- Le nombre de personnes touchées par l'innovation
- Le nombre d'intermédiaires qui utilisent l'innovation (les « intermédiaires » sont les fournisseurs de services ou les travailleurs d'aide humanitaire qui utilisent l'innovation pour sauver ou améliorer des vies dans les collectivités ciblées.)

Résultats immédiats

Les résultats immédiats sont les changements à court-terme qui ont résulté de l'innovation. Ces résultats devraient être réalisables et mesurables peu après la mise en œuvre du projet et devraient être directement liés aux extrants du projet. Grands Défis Canada se concentre, entre autres, sur les résultats suivants :

- Le nombre de personnes touchées par les activités de sensibilisation et de prise de conscience
- Le nombre d'intermédiaires touchés par les activités de sensibilisation et prise de conscience
- Le nombre d'intermédiaires qui ont amélioré leurs connaissances ou leurs compétences après avoir bénéficié d'une formation sur l'innovation.

Extrants

Les extrants sont les produits ou les services qui sont directement produits, développés ou mis en œuvre dans le cadre de l'innovation. Des exemples d'extrants sur lesquels le Grand Défi humanitaire se concentre sont :

- Le nombre d'intermédiaires formés sur l'innovation
- Le nombre et le type d'activités de prise de conscience et de sensibilisation menées
- Le nombre d'emplois créés par la mise en œuvre de l'innovation.